Conseil des aînés

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

Québec

105-02910/

Rapport annuel de gestion
2003 2004

Conseil des aînés

Québec

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Le Conseil des aînés
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : (418) 691-2006
Sans frais : 1 877 657-AÎNÉ
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN : 2-550-42807-2
ISSN : 1201-9461
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés, le rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,

Philippe Couillard

Québec, juin 2004

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2004. Ce troisième rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et présente les résultats obtenus pendant l'année 2003-2004 relativement à sa planification stratégique 2001-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

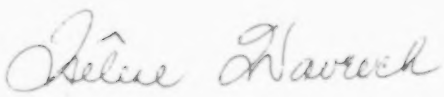

Hélène Wavroch

Québec, juin 2004

Mot de la présidente du Conseil des aînés

Depuis plusieurs années déjà, le Québec connaît un vieillissement important au sein de sa population. Ce phénomène s'accentuera au cours des prochaines décennies. La société doit donc s'adapter à cette réalité qui se traduira par un accroissement des besoins actuels des aînés et l'apparition de nouveaux besoins. Le Conseil des aînés se penche sur les différents défis qui touchent les aînés et en tient compte dans le cadre de ses travaux. Après dix ans d'existence, le Conseil s'interroge toutefois sur son avenir.

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a poursuivi des actions en lien avec son mandat, telles des interventions lors de commissions parlementaires, des participations au sein de comités gouvernementaux ou externes, la rédaction de guides d'information à l'intention des aînés et de leurs proches. Le Conseil avait aussi mis de l'avant, en collaboration avec les Tables régionales de concertation des aînés, l'organisation du Forum pour les 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière, lequel devait se tenir en mai 2004. Toutefois, le Conseil a dû se résoudre à mettre de côté cette dernière activité, faute d'avoir pu réunir les sommes nécessaires à sa tenue.

Par ailleurs, la vie du Conseil a été marquée par une absence de rapports officiels avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable du Conseil depuis juin 2003. En outre, aucun renouvellement de mandat ou nouveau mandat n'a été émis pour des membres du Conseil. Dans un contexte marqué par la réingénierie de l'État, cette situation a amené un climat d'incertitude tant à l'intérieur de l'organisme qu'au sein des groupes d'aînés avec lesquels il est en relation.

Au même moment où est rédigé le présent rapport annuel de gestion, le Conseil est occupé à produire le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004, tel que l'exigent les articles 20 et 21 de la Loi. Ce rapport vise essentiellement à répondre à la question suivante : « Doit-on reconduire cette loi ? »

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil des aînés recommande d'être transformé en un Conseil des aînés et du vieillissement, dont le mandat et les champs d'action seraient plus larges et porteraient plus directement sur les problématiques du vieillissement. Après dix années d'existence du Conseil des aînés, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la façon dont les aînés, leurs préoccupations et surtout les effets de l'inéluctable vieillissement de la population devraient être pris en compte au sein de l'appareil étatique.

Le Conseil n'entend pas répondre à ces questions dans son rapport annuel de gestion 2003-2004, mais il profite de l'occasion pour les mettre de l'avant.

La présidente,

Hélène Wavroch

Table des matières

Mot de la présidente du Conseil des aînés VII

CHAPITRE 1 – Le Conseil des aînés 1

La composition du Conseil 1
Les principes directeurs 4

CHAPITRE 2 – Suivi de la planification stratégique 2001-2004 5

Faits saillants 5
Orientations, axes d'intervention et objectifs 5
Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés 5
Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires 6
Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés 8
La planification stratégique 2001-2004 9

CHAPITRE 3 – L'utilisation des ressources 11

Ressources humaines 11
Ressources budgétaires et financières 11

CHAPITRE 4 – Les autres exigences 13

CHAPITRE 5 – Les publications disponibles 15

Déclaration de la présidente du Conseil des aînés

CHAPITRE 1

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q. 1992, chapitre 64) sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre responsable des aînés sur toute question concernant les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

La composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de la présidente et de dix-huit membres, dont onze ont droit de vote. Ces derniers sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui de la présidente, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La présidente, pour sa part, est nommée pour un mandat de cinq ans.

Tel que prévu par la loi, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, la sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec ou leurs délégués sont aussi membres du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004, le Conseil se composait des membres suivants :

Hélène Wavroch (1998-2003)
Présidente

Avant sa nomination au Conseil des aînés, Hélène Wavroch était vice-présidente de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec et membre du comité consultatif de la Direction de la rémunération et des conditions de travail de l'Institut de la statistique du Québec. Elle fut présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers unis inc. et membre créateur du regroupement syndical qu'est aujourd'hui la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec. Ayant une formation en soins infirmiers, en relations industrielles, en droit et en communication, Hélène Wavroch a été amenée à agir comme porte-

parole, arbitre, conciliateur ou procureur pour différents regroupements de la santé au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Hubert de Ravinel (1998-2001)
Vice-président

Résident de Montréal, monsieur de Ravinel est actuellement vice-président du Conseil. Il fut vice-président du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. Auteur de Vieillir au masculin et de Le temps libéré : dialogue sur la retraite, il est actif auprès de diverses organisations bénévoles, dont Les petits frères des Pauvres.

Muguette Béchard (2001-2004)

Habitant à Montréal, madame Béchard fut coordonnatrice du Résolidaire, Réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve pendant de nombreuses années. Elle est actuellement active auprès de diverses associations. Madame Béchard a remis sa démission à titre de membre du Conseil, pour des raisons personnelles, au mois de mars 2004.

Irène Belleau (1998-2001)

Irène Belleau réside à Québec. Elle a fait carrière dans l'enseignement primaire et secondaire. Par la suite, elle a obtenu un certificat en gérontologie. Elle fut membre du Parlement des sages et de la Fondation Laure-Gaudreault à titre de présidente de la région de Québec. Elle fut aussi 1re vice-présidente de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ). Elle est fondatrice de l'Association des Belleau dit Larose d'Amérique.

Jean-Paul Bordeleau (2001-2004)

Résident de Val-d'Or, Jean-Paul Bordeleau a eu plusieurs carrières. Il a travaillé comme technologue, a été membre de l'Assemblée nationale pendant dix ans, fut homme d'affaires propriétaire d'une entreprise, puis attaché politique. Depuis qu'il a cessé ses activités rémunérées, il est impliqué dans diverses associations sans but lucratif de sa région.

Maurice Boucher (2001-2004)

Monsieur Boucher réside à Lévis. Après avoir exercé le métier de ferblantier pendant une dizaine d'années, il s'est impliqué à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il fut président de la Fédération de la métallurgie CSN, puis coordonnateur des services de formation. Depuis sa retraite du syndicat, il siège au conseil d'administration de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), est président de la section de Lévis de l'AQDR et membre de la Table de concertation de Chaudière-Appalaches.

Robert Dean (2001-2004)

Monsieur Dean a travaillé une bonne partie de sa vie dans le milieu syndical. Il a également été membre de l'Assemblée nationale, adjoint parlementaire, ministre du Revenu et ministre délégué de l'Emploi et de la

Concertation. Il est activement impliqué dans des organisations; il est notamment président d'un CLSC-CHSLD. Il habite à Sainte-Thérèse.

Gaston Guy (1998-2001)

Résident de Rimouski, Gaston Guy a occupé différents postes de gestion au cégep de Rimouski. Il fut membre fondateur et président du Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec, président de l'Association des aînés de l'Université du Québec à Rimouski (ADAUQAR) et vice-président du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. Il a également agi à titre de coordonnateur bénévole pour la mise en place permanente des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés.

Véra Kassabian-Bédirian (1998-2001)

Résidente de Montréal, Véra Kassabian-Bédirian est conseillère en milieu de vie auprès des communautés ethniques dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, le Manoir Cartierville. Elle connaît bien les problèmes vécus par les personnes âgées hébergées dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Maxima Migneault (1998-2001)

Domiciliée à Saguenay, Maxima Migneault a poursuivi une carrière parallèle d'enseignante et de syndicaliste au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Elle cumule actuellement les fonctions de vice-présidente à l'AQDR de Jonquière et à la Table régionale de concertation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle a collaboré à la fondation de l'Association des universitaires du 3e âge de l'Université du Québec à Chicoutimi (ADAUQAC), qui lui a décerné deux certificats. Plusieurs associations communautaires profitent de ses talents.

Yolande Richer (1998-2001)

Résidente de Saint-Jean-sur-Richelieu, Yolande Richer est fortement impliquée dans son milieu. Elle est membre du conseil d'administration de l'AQDR et de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de sa région. Elle est membre fondateur du Comité consultatif de l'économie sociale, vice-présidente de l'AQDR du Haut-Richelieu et personne-ressource au conseil d'administration du Mouvement « La personne d'abord ».

Richard Sarrasin (1998-2001)

Détenteur d'un diplôme en service social, Richard Sarrasin a exercé ses activités professionnelles d'abord comme travailleur social, puis comme directeur de l'Association des centres jeunesse du Québec et directeur de communications du Centre de services sociaux Richelieu. Actuellement, il est fortement impliqué dans les Maisons des grands-parents de Villeray et de Sherbrooke, dont il est d'ailleurs le vice-président. Il est aussi, depuis 1999, président du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Il réside à Orford.

Notons que les membres dont le mandat s'est terminé en 2001 ont continué de siéger au Conseil.

Au 31 mars 2004, les membres d'office étaient représentés par :

Jean-Louis Bazin, Secrétariat aux aînés;

Nicole Breton, Ministère de la Justice;

Francine Cloutier, Société d'habitation du Québec;

Claude Martin, Ministère des Transports;

Solange Matte, Secrétariat à la condition féminine;

Vital Simard, Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Françoise Vekeman, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Les principes directeurs

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés, le Conseil s'est fixé divers principes généraux qui appuient sa démarche et ses interventions et orientent les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes directeurs du Conseil des aînés s'articulent comme suit :

- promouvoir une image valorisante du vieillissement;
- encourager l'engagement social des aînés et leur responsabilisation;
- encourager la participation des aînés aux centres consultatifs et décisionnels;
- promouvoir la reconnaissance et le respect de l'autonomie des aînés;
- favoriser le maintien de l'autonomie physique, psychologique, affective et sociale des aînés et accorder la priorité aux aînés les plus vulnérables;
- améliorer et faciliter les communications entre l'usager aîné et les dispensateurs de services;
- susciter une véritable réflexion québécoise sur le vieillissement et y collaborer.

Le Conseil accomplit sa mission avec la participation des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés, de groupes d'aînés ainsi que des milieux communautaires et de recherche impliqués dans la cause des aînés.

CHAPITRE 2

Suivi de la planification stratégique 2001-2004

Faits saillants

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil des aînés a réalisé des mémoires à l'intention de commissions parlementaires. Il a aussi mis beaucoup d'énergie et de temps dans l'organisation du Forum des 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière, prévu pour le printemps 2004, mais qui a dû être annulé.

Orientations, axes d'intervention et objectifs

Lors de l'élaboration de la planification stratégique 2001-2004, le Conseil a identifié des orientations, des axes d'intervention et des objectifs qui lui apparaissent importants dans la poursuite de ses travaux et de ses actions.

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : **Accroître ses interventions (comités de travail, avis, prises de position et recommandations, etc.).**

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil traitera divers dossiers et entreprendra certaines actions, soit :

- effectuer la mise à jour du document *La réalité des aînés québécois*;
- définir les divers facteurs intéragissant sur le plan de l'éthique et de la déontologie par rapport au vieillissement individuel et social;
- élaborer un avis traitant de *L'aîné dans sa communauté*, afin de faire ressortir ce qui influence la qualité de l'environnement communautaire (logement, transport, sécurité, loisirs, services municipaux et autres);
- rédiger un document de réflexion touchant *La consommation et les aînés* (étudier la consommation des principaux biens et services par les aînés en fonction de leurs revenus et de différentes autres variables pertinentes);
- préparer un avis relativement aux divers enjeux touchant *Le travailleur âgé et la prise de la retraite*;
- élaborer un avis ayant pour thème *Les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches*;

- participer à l'élaboration du *Plan d'action Alzheimer* avec les diverses instances impliquées dans cette problématique;
- effectuer un état de situation concernant les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés).

Résultats : Le Conseil a :

- préparé un mémoire sur le document de consultation de la Régie des rentes du Québec, intitulé : *« Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec »*.

  De façon générale, les membres du Conseil se sont dits en accord avec les propositions de la Régie concernant le calcul des rentes de retraite ainsi qu'avec celles relatives aux rentes d'invalidité. Par contre, les membres ont exprimé des réserves en ce qui a trait à la transformation de la rente viagère au conjoint survivant en une rente d'une durée de trois ans. Le Conseil souhaite plutôt que la rente de survie soit versée pendant cinq ou sept ans, ou jusqu'à ce que les enfants aient atteint 18 ans ou 25 ans s'ils sont encore aux études. Le Conseil a fait une présentation à la Commission des affaires sociales le 26 février 2004.

- préparé un mémoire sur le projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

  Le Conseil est favorable à la création d'un poste de Commissaire à la santé et au bien-être. Par contre, il aurait souhaité que ce dernier ait un rôle plus élargi, qu'il relève directement de l'Assemblée nationale et que son mandat soit mieux précisé au regard des mandats d'autres organismes. Le Conseil a fait part de ses réflexions à la Commission des affaires sociales le 11 mars 2004.

- terminé la production d'un guide pratique à l'intention des aînés et de leurs proches : *Vivre et vieillir en santé*. Ce document a été rédigé à la suite d'une demande des Publications du Québec au printemps 2002. Une première version a été complétée au cours de 2002-2003. Depuis, le document a fait l'objet de diverses vérifications. Le lancement, initialement prévu à l'occasion du Forum pour les 50 ans et +, sera fait dans le cadre du Salon des générations de Québec en mai 2004.

- amorcé la production d'un second guide qui traitera de sujets reliés au fait de vivre et vieillir dans sa communauté. Un autre guide traitant de questions financières est aussi prévu à moyen terme.

Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires.

Axe d'intervention : Augmenter l'implication du Conseil auprès des organismes d'aînés et d'autres partenaires.

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil entreprendra diverses actions, soit :

- identifier et définir les diverses cohortes d'aînés dans un contexte évolutif;

- assurer une vigie des résultats du *Plan d'action gouvernemental 2001-2004* sur la prise en compte des besoins des personnes âgées;
- assurer le suivi du rapport final *R.S.V.P. Le Québec vieillissant, un enjeu de société* déposé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées;
- collaborer aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

Résultats : Dans le cadre de son orientation 2, le Conseil a :

- participé aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'appréciation de la qualité et la complémentarité des secteurs public et privé en matière de services aux personnes âgées.
- participé au groupe de travail sur le traitement des plaintes dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- fait partie du comité consultatif sur l'implantation des orientations ministérielles concernant les personnes âgées en perte d'autonomie du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- participé au suivi des projets de recherche financés par différents partenaires gouvernementaux dans le cadre de l'action concertée « Vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques ».
- collaboré aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

  Le Conseil a continué à animer les Tables et à les soutenir dans leurs actions. Ainsi, il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une au printemps 2003, l'autre à l'automne 2003. De plus, le Conseil a soutenu les présidents des Tables en leur fournissant de la documentation, en suivant la progression de leurs démarches et en favorisant leurs échanges. Le Conseil a également accompagné la réflexion des Tables qui ont constitué un comité chargé d'élaborer des propositions en vue de la création d'une conférence des Tables, laquelle pourrait favoriser des prises de position communes ainsi que des actions concertées dans certains dossiers.

  Enfin, au cours du présent exercice, le Conseil a participé, par la voie de sa présidente, à plusieurs rencontres régionales des Tables, soit à titre de personne-ressource, de conférencier ou de membre participant.
- travaillé, conjointement avec les Tables régionales de concertation des aînés, à la réalisation du Forum pour les 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière. Malgré l'annulation de l'activité, plusieurs Tables comptent organiser un forum régional sur les thèmes originalement prévus pour le Forum de mai 2004. Le Conseil apporte son soutien aux Tables qui organisent de telles activités.
- effectué, principalement par sa présidente, de nombreuses rencontres avec des groupes, des associations et des personnes intéressés aux problématiques du vieillissement et des aînés. Plusieurs de ces rencontres concernaient des représentants de groupes de communautés culturelles. La présidente a également rempli la fonction de lieutenant-gouverneur lors du Parlement des sages qui s'est tenu en septembre 2003.

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : **Faire connaître les travaux du Conseil et promouvoir une image valorisante du vieillissement.**

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil entreprendra diverses actions, soit :

- mettre à jour le site Internet et promouvoir son utilisation dans le but de bien informer la population;
- publier des bulletins d'information;
- promouvoir la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre de chaque année;
- intensifier l'utilisation des médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir.

Résultats : Au regard de l'orientation 3, le Conseil a :

- réalisé trois bulletins d'information.

  Le premier fut publié en juin 2003; le deuxième, en octobre 2003; et le troisième, en février 2004. Les trois bulletins ont été diffusés à environ 3000 exemplaires.

- réalisé des activités au regard de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Communication-Québec, plus de 4500 affiches sous le thème « Il n'y a pas que le vin…qui vieillit bien » ont été distribuées. Plusieurs activités organisées par le milieu des aînés ont également été affichées sur le site Internet du Conseil.

- décerné, pour une deuxième année, le prix Hommage à une personne aînée, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à acheminer au Conseil le nom d'une personne aînée de leur région qui méritait d'être reconnue pour son implication auprès de ses pairs. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Gisèle Pilote-Verreault, soumise par la Table des aînés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à qui une plaque commémorative a été remise.

- intensifié l'utilisation des médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, le Conseil a émis deux communiqués de presse faisant état de ses positions ou de ses réactions. De plus, au cours de l'exercice présent, deux entrevues télévisées et plusieurs entrevues radiophoniques ont permis à la présidente du Conseil de présenter sa mission et ses travaux.

La planification stratégique 2001-2004

Le rapport annuel de gestion 2003-2004 coïncide avec la fin de la période visée par la planification stratégique 2001-2004. C'est donc l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les activités prévues au moment de l'élaboration de la planification stratégique 2001-2004 ont été réalisées.

Nous pouvons constater que la très grande majorité des objectifs a été entièrement réalisée. Les exceptions concernent la recherche sur les aînés et la consommation qui est actuellement en cours de réalisation et celle sur l'aîné dans sa communauté qui a été remplacée par un guide. Seule la question du soutien dans la communauté et des aidants proches n'a pu être abordée.

Par contre, le Conseil a réalisé plusieurs travaux qui s'inscrivent dans son mandat, mais qui n'étaient pas spécifiquement mentionnés dans sa planification stratégique : il s'agit principalement des réactions du Conseil aux travaux gouvernementaux et parlementaires. Ainsi, le Conseil a préparé et présenté des mémoires sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur le projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être ainsi que sur le document de consultation de la Régie des rentes du Québec, *Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec*.

Le Conseil a aussi commencé, en collaboration avec les Publications du Québec, la production de guides à l'intention des aînés et de leurs proches. Un premier sera rendu public en mai 2004, alors que le second, qui remplace la recherche sur l'aîné dans sa communauté, tel que cela a été indiqué précédemment, est amorcé depuis janvier 2004. Également, le Conseil avait entrepris l'organisation du Forum pour les 50 ans et +, avec la collaboration des Tables régionales de concertation des aînés, lequel a cependant dû être annulé.

Il s'agit donc, somme toute, d'un bilan fort satisfaisant. Le Conseil a su s'adapter aux modifications dans l'environnement sociopolitique. Il a également réalisé différentes activités en collaboration avec des partenaires, permettant ainsi de pallier sa petite taille.

CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ressources humaines

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2004 était le suivant :

- Hélène Wavroch, présidente pour un terme de cinq ans (se terminant en novembre 2003),
- Murielle Miller, secrétaire principale,
- Fatima Erraïtab, secrétaire occasionnelle, jusqu'au 31 mars 2004,
- Suzanne Demers, Daniel Gagnon, Annie Michaud, agents de recherche et de planification socio-économique,
- Monique des Rivières, en prêt de service du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Le Conseil a encouragé son personnel à participer à des activités de formation afin d'assurer un maintien à jour de ses connaissances.

Enfin, au cours de cette année, le Conseil a embauché deux étudiants pour l'été.

Ressources budgétaires et financières

Les tableaux suivants représentent l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2002-2003 et 2003-2004.

Catégories	Budget	Dépenses	Dépenses
	2003-2004		2002-2003
Traitements	342 500 $	401 478 $	435 274 $
Fonctionnement	250 573 $	142 727 $	159 388 $
Transfert	1 000 $	1 000 $	1 000 $
Immobilisations			11 633 $
Total	**594 073 $**	**545 205 $**	**607 295 $**

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion. Au cours de l'année, le Conseil a procédé à l'embauche d'une personne occasionnelle pour une période de un an; cette personne était membre d'une communauté culturelle. Le Conseil s'est donc conformé aux objectifs visés par le Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique.

De plus, le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil, n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

[1] Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

CHAPITRE 5

Les publications disponibles

Avis

Trop jeune ou trop vieux, Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec, 2002, 50 pages.

Une fin ou un début? Avis du Conseil des aînés sur la retraite, 2002, 66 pages.

Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, octobre 2000, 85 pages.

Résumé de l'avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, octobre 2000, 30 pages.

Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement, mai 1997, 71 pages.

Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées, septembre 1995, 63 pages.

Études

État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec. Motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus, 2002, 103 pages.

La réalité des aînés québécois, 2e édition, 2001, 214 pages.

Mémoires

Mémoire sur le document de consultation de la Régie des rentes du Québec « Adapter le Régime des rentes aux réalités nouvelles du Québec », février 2004, 9 pages.

Mémoire sur le projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, février 2004, 6 pages.

Mémoire sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, septembre 2002, 15 pages.

Mémoire sur le financement du système et l'organisation des services présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, septembre 2000, 21 pages.

Commentaires relatifs à la proposition de politique *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, juillet 2000, 9 pages[1].

Mémoire sur le projet de loi nº 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, avril 2000, 12 pages.

Mémoire sur l'exploitation des personnes âgées présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, février 2000, 18 pages.

Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés présenté à la Commission de la culture, (mémoire), février 2000, 8 pages.

Rapport sur l'évaluation du régime général d'assurance médicaments présenté à la Commission des affaires sociales, (mémoire), février 2000,10 pages.

Mémoire concernant la réforme du transport par taxi, octobre 1999, 27 pages.

Le projet de loi nº 33, *Loi sur l'assurance médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'assurance médicaments, juin 1996, 9 pages.

La problématique de la consommation des médicaments au Québec, présenté devant la Commission parlementaire des affaires sociales, mars 1996, 9 pages.

Rapports

Rapport annuel de gestion 2002-2003, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2003, 19 pages.

Rapport annuel de gestion 2001-2002, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2002, 13 pages.

Rapport annuel 2000-2001, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2001, 29 pages.

Brochures

Dépliant, Conseil des aînés, 2002.

La planification stratégique 2001-2004 du Conseil des aînés, mai 2001, 12 pages.

---

[1] Non disponible sur Internet

Bulletins

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 3, numéro 3, février 2004, 8 pages.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 3, numéro 2, octobre 2003, 8 pages.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 3, numéro 1, juin 2003, 8 pages.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 4, février 2003, 8 pages.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 3, avril 2002, 8 pages[1].

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 2, octobre 2001, 12 pages[1].

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 1, mars 2001, 8 pages[1].

Autres

La démence, ce mal silencieux... tel qu'entendu par six spécialistes, 2000, 16 pages.

Hommage à quarante-sept aînés du Québec, 2000, 56 pages[1].

Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif : cadre théorique, procédures et perspectives, décembre 2001, 63 pages.

À l'exception de celles indiquées, toutes les publications sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca.

Déclaration de la présidente du Conseil des aînés

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2004. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des objectifs approuvés par le Conseil des aînés.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats;
- présente les objectifs de la planification stratégique 2001-2004, ainsi que les résultats afférents ;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Rien ne me porte à croire que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ne correspondent pas à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La présidente du Conseil des aînés,

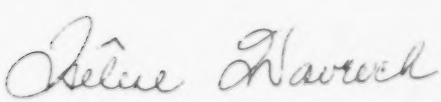

Hélène Wavroch
Québec, juin 2004

Conseil des aînés
Québec